FLASHINFO

AMÉNAGEMENT DU PONT DE NOGENT

N°7 MARS 2020

DÉMARRAGE DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES DE LA PASSERELLE DU PONT DE NOGENT

L'opération d'aménagement du pont de Nogent se poursuit avec le démarrage des travaux préparatoires en vue de la construction de la passerelle franchissant la Marne. Cette passerelle, accessible aux cycles et aux piétons, relira le port de plaisance de Nogent-sur-Marne au parc du Tremblay à Champigny-sur-Marne. Elle permettra d'améliorer la circulation des modes actifs dans cet environnement routier.

Les travaux routiers et le premier tronçon de la passerelle au-dessus de l'échangeur étant terminés, les travaux préparatoires de la passerelle au-dessus de la Marne vont pouvoir démarrer dans le courant du mois de mars. Ils consisteront en l'abattage de quatre arbres situés dans le tracé de la passerelle au niveau du quai de Polangis à Champigny-sur-Marne.

Pendant ces travaux, la largeur du chemin de halage sera réduite pour préserver la sécurité des piétons et des cyclistes. La continuité du chemin sera néanmoins assurée pendant toute la durée des travaux.
Une fois les travaux préparatoires effectués, les travaux de construction de la passerelle, à proprement parler, pourront débuter à l'été 2020.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT ÎLE-DE-FRANCE
DiRIF

Plus d'informations :
@ pontdenogent.dirif@developpement-durable.gouv.fr
www. dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

FLASHINFO

AMÉNAGEMENT DU PONT DE NOGENT

L'ESSENTIEL DU PROJET

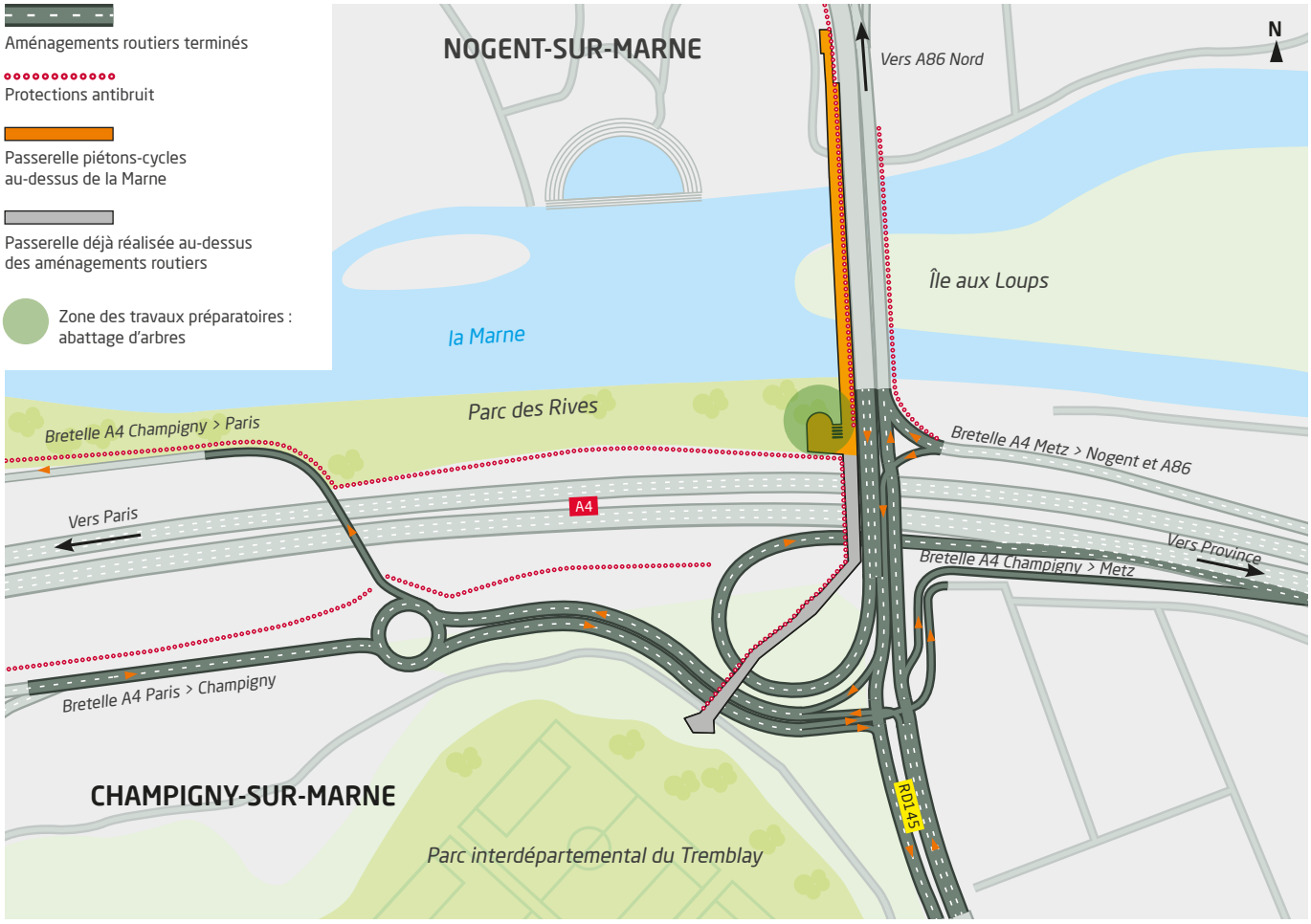

Le pont de Nogent qui relie les communes de Nogent-sur-Marne et Champigny-sur-Marne séparées par la Marne est un point central d'échanges entre les autoroutes A4 et A86. Ce point d'échanges était particulièrement contraignant. Pour cette raison, l'opération du pont Nogent consiste à créer de nouveaux aménagements routiers, de nouvelles protections acoustiques, un cheminement dédié aux piétons et aux cycles et des aménagements paysagers.

L'objectif de ces aménagements est :

- de fluidifier le trafic,
- de renforcer la sécurité des usagers,
- de favoriser les cheminements pour les modes actifs,
- d'améliorer le cadre de vie des riverains.

La première phase de travaux de ces aménagements routiers s'est achevée mi-2019. La deuxième phase relative à la création de la passerelle au-dessus de la Marne et à la pose d'écrans acoustiques va donc débuter en 2020.

La passerelle combinera à terme deux cheminements : un tracé direct, au niveau du pont routier, et un « cheminement des flâneurs », composé de deux arcs intégrant un belvédère en encorbellement devant l'île aux Loups.

LE FINANCEMENT DU PROJET

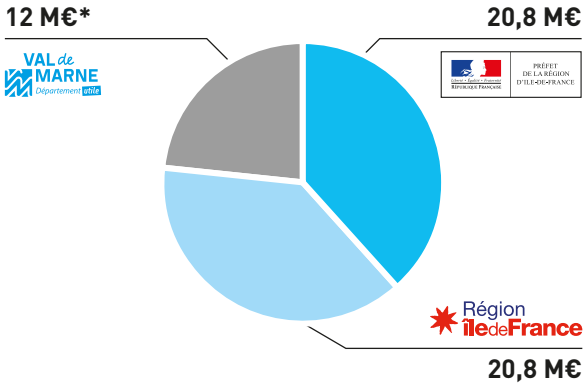

**Le Département du Val-de-Marne bénéficie de subventions de la part de l'Etat via l'AFITF de 2M€, de la Région Ile-de-France de 1M€ au titre du plan régional vélo et de la Métropole du Grand Paris de 1,7M€.*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT ÎLE-DE-FRANCE
DiRIF
PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE
Région îledeFrance
VAL de MARNE Département utile
Agence de finanement des infrastructures de transport de France
Métropole du Grand Paris